

Image not found or type unknown



voyage en zone europe titre de séjour périmée

Par **luisa2012**, le **09/11/2012** à **06:53**

Bonjour,

Mon titre de séjour étudiant expire le 13/11. J'ai pris rdv auprès de la prefecture 2 mois avant cette date. Néanmoins mon rdv est le 20/12.

Je dois voyager pendant cette période en Europe.

À la préfecture ils me disent que ce n'est pas possible sauf si je demande un visa retour, ce qui me semble absurde si je vais voyager pour 2 o 3 jours à chaque fois.

Est-ce que je peux demander un récépissé pour les 40 jours que je serai sans titre de séjour ? Quels sont mes droits ?

Merci d'avance.